

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2010

Le 09 avril deux mil dix à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

### Etaient présents :

Mmes : BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET, SCOLARI ;  
Mrs : BERENGER, GAUJOUR, PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD.

### Absents :

Madame BURET, pouvoir à Madame RONDELET,  
Monsieur BOIZARD, pouvoir à Monsieur PERRIN.

Monsieur MIRALLES est lors de la présentation du projet de BP, il n'a donc pas participé au vote des Trois premières délibérations.

Monsieur SCHNEIDER.

Monsieur ROUDET Bruno, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance avec quelques informations

Un toit pour tous prend la relève de l'ADLV qui arrête son activité. Les deux logements place de la Marmotte sont donc repris par cette association.

Une mobilisation se fait pour que l'échangeur complet de Mauverney ne se fasse pas dans le tracé proposé

24/2010

|                                          |
|------------------------------------------|
| <b>Vote du compte administratif 2009</b> |
|------------------------------------------|

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances fait une présentation synthétique et dynamisée du Compte Administratif 2009.

Il s'agit d'un compte de bilan financier de la gestion faite par l'ordonnateur (Le Maire). Ce document est en accord avec le Compte de Gestion présenté par le Comptable (Le percepteur de Voiron).

### La section de Fonctionnement :

#### Les dépenses se sont élevées à 1 607 379,75€

On constate une augmentation de 0,12 % des dépenses réelles de Fonctionnement par rapport au Compte Administratif 2008.

| Articles | Dépenses de Fonctionnement                      | C.A 2008     | C.A 2009            | Variation      |
|----------|-------------------------------------------------|--------------|---------------------|----------------|
| O11      | CHARGES A CARACTERE GENERAL                     | 525 182,19   | <b>534 138,05</b>   | <b>1,71%</b>   |
| O12      | CHARGES DE PERSONNEL                            | 614 602,77   | <b>647 545,54</b>   | <b>5,36%</b>   |
| 65       | AUTRES CHARGES DE GESTION<br>COURANTE           | 351 683,31   | <b>297 640,72</b>   | <b>-15,37%</b> |
| 66       | CHARGES FINANCIERES                             | 13 328,15    | <b>18 474,55</b>    | <b>38,61%</b>  |
| 67       | CHARGES EXCEPTIONNELLES                         | 2 207,38     | <b>11 010,28</b>    | <b>398,79%</b> |
|          | <b>Total dépenses réelles de Fonctionnement</b> | 1 507 003,80 | <b>1 508 809,14</b> | <b>0,12%</b>   |
| 675-676  | Diff. Sur réalisations Cessions                 | 3 130,00     | 1 146,31            | <b>-63,38%</b> |
| 68       | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS                    | 102 937,58   | <b>97 424,30</b>    | <b>-5,36%</b>  |
|          | <b>Total global des dépenses de Fonct.</b>      | 1 613 071,38 | <b>1 607 379,75</b> | <b>-0,35%</b>  |

Dont voici leur structure :

- **Des charges de personnel pour 647 545 €**  
Rémunérations et charges du personnel communal hors personnel mis à disposition.
- **Des charges à caractère général pour 534 138 €**  
Ce sont les dépenses de fournitures diverses, énergie, gaz, carburants, de petits matériels, de rémunérations d'intermédiaires, d'assurances etc, nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

■ **Des charges de gestion courante pour 297 640 €**

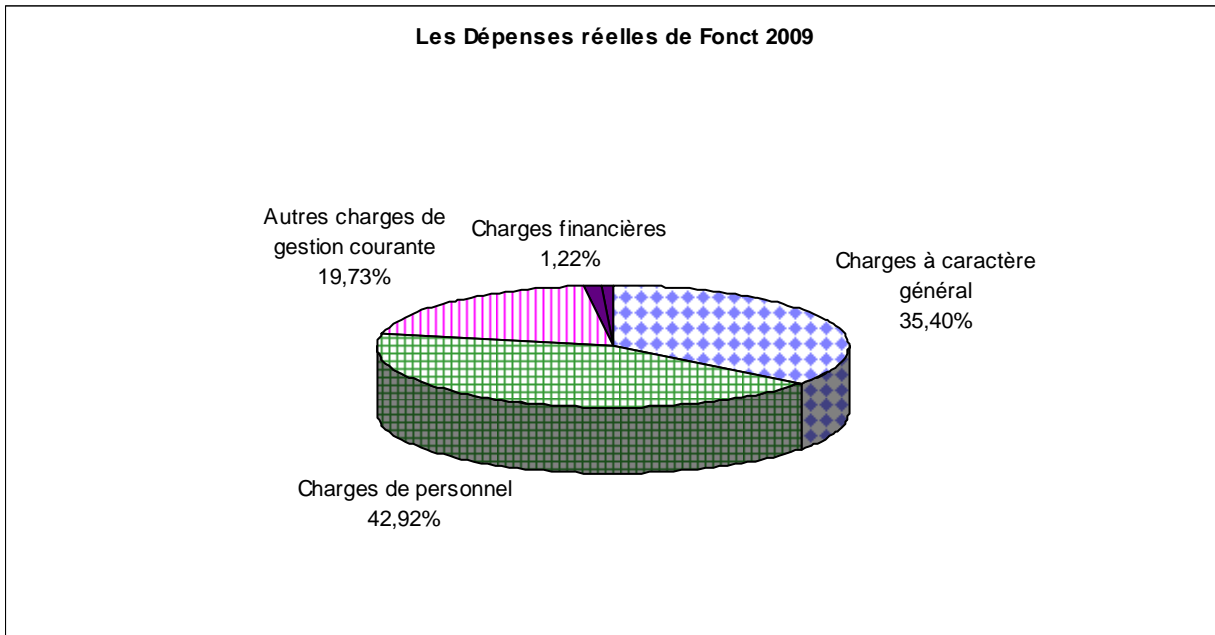
Ce sont les indemnités versées aux élus, les contingents et participations obligatoires, (SDISS, Aide Sociale, Parc de Chartreuse, Sivu Morge) ; il convient de rappeler qu'en 2009 la commune a fait le choix de la fiscalisation du SISV, figurent également dans ces charges, les subventions allouées aux associations. S'agissant principalement de contingents, il est difficile de maîtriser ce poste.

■ **Des charges financières pour 18 474€.**

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette communale.

■ **Des charges exceptionnelles pour 11 010 €**

Composition des dépenses principales de Fonctionnement



**Les recettes de Fonctionnement réalisées en 2009 :**

**Les recettes se sont élevées à 2.097.976,48€**

Les recettes réelles de Fonctionnement quant à elles ont diminué de 3,29 % par rapport à 2008.

|           | <b>Les recettes réelles de Fonctionnement</b> | C.A 2008     | <b>C.A 2009</b>     | Variations     |
|-----------|-----------------------------------------------|--------------|---------------------|----------------|
| 70        | Produits des services du domaine              | 82 449,05    | <b>85 686,39</b>    | <b>3,93%</b>   |
| 73        | Impôts et Taxes                               | 820 312,97   | <b>1 441 760,74</b> | <b>75,76%</b>  |
| 74        | Dotations et Participations                   | 1 097 157,93 | <b>416 958,05</b>   | <b>-62,00%</b> |
| 75        | Autres Recettes de Fonctionnement             | 127 618,82   | <b>119 108,47</b>   | <b>-6,67%</b>  |
| 76        | Produits Financiers                           | 28 351,42    | <b>6 775,43</b>     | <b>-76,10%</b> |
| 77        | Produits exceptionnels                        | 6 582,52     | <b>3 269,18</b>     | <b>-50,34%</b> |
| 6419+6459 | Remboursement personnel salaire+charges       | 6 952,61     | <b>24 418,22</b>    | <b>251,21%</b> |
|           | <b>Total recettes réelles de Fonct.</b>       | 2 169 425,32 | <b>2 097 976,48</b> | <b>-3,29%</b>  |
| 79        | Transfert de charges                          | 0,00         | <b>0,00</b>         |                |
|           | <b>TOTAUX</b>                                 | 2 169 425,32 | <b>2 097 976,48</b> |                |

Elles sont principales constituées de dotations et participations et d'impôts et taxes.

■ **Des Impôts et Taxes pour 1 441 760 €**

Ce sont les recettes fiscales provenant des 3 taxes ménages. Malgré un gel des taux communaux, le produit de ces 3 taxes progresse de 2,57%. Figurent également dans ce poste les droits de place du marché, la taxe sur l'électricité et les droits de mutation.

**Des Dotations et participations pour 416 958 €**

\* Il s'agit principalement des dotations versées par l'Etat, Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Péréquation et des dotations de compensation pour la taxe professionnelle le foncier bâti et non bâti,

\* Des participations d'autres organismes extérieurs, telles que la participation au fonctionnement du Contrat Temps Libre par la CAFet par la commune de St Aupre qui sont partenaires dans cette opération.

\* Les communes voisines (St Aupre et St Nicolas) participent au fonctionnement de la bibliothèque municipale.

■ **Des autres recettes pour 119 108 €** composées principalement du parc locatif, (Logements, salle des fêtes, cour arrière de la mairie).

■ **Des produits du service des domaines pour 85 686 €.**

Il s'agit de la vente des tickets de cantine et de garderie des prêts de livres, périodiques et DVD de la bibliothèque, de la billetterie des spectacles, la gestion des cimetières et du columbarium.

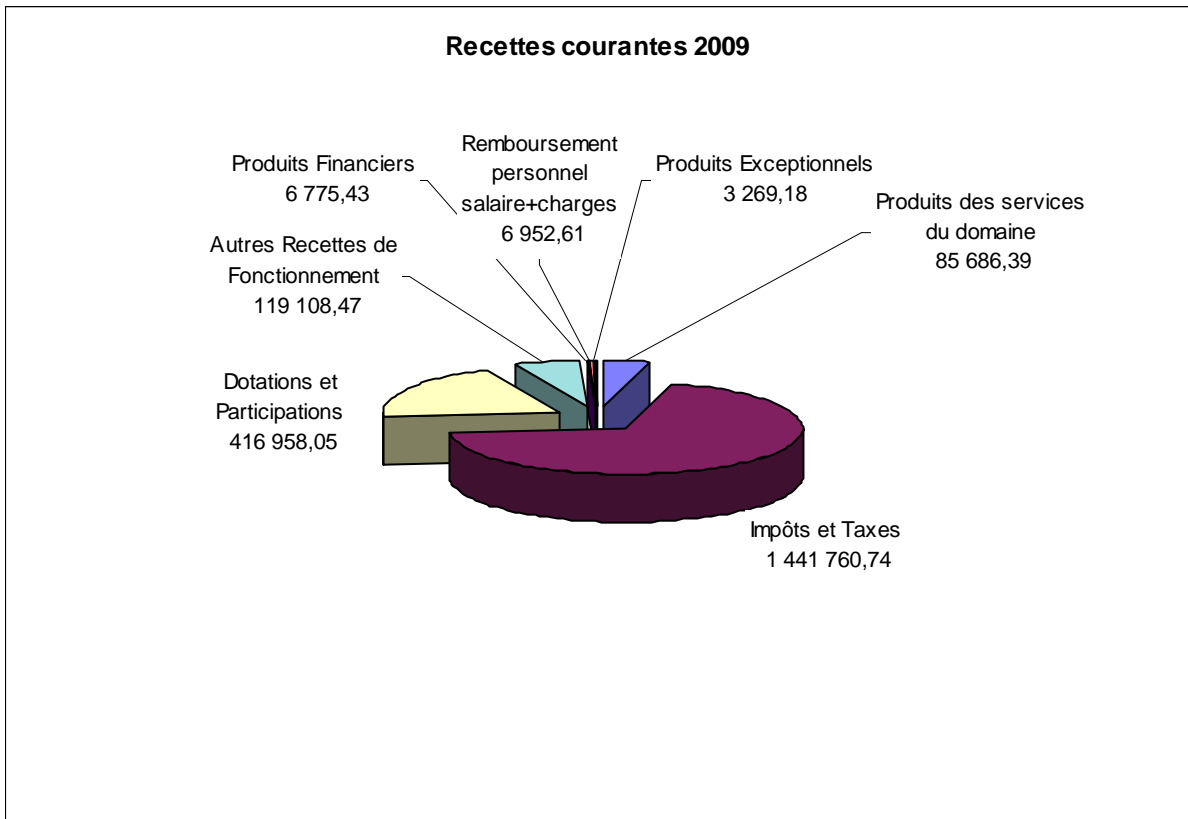
■ **Des produits financiers pour 6 775 €.** Il s'agit des intérêts produits par les placements de trésorerie.

■ **Des remboursements de salaires pour 24 418€**

La commune a souscrit une assurance afin d'être remboursée des salaires et charges qu'elle est obligée de payer au personnel absent pour cause de maladie ou accident du travail.

■ **Des produits exceptionnels pour 3 269 €**

**Composition des recettes réelles de Fonctionnement :**



**La Section d'Investissement :**

**Les dépenses** réelles d'investissement s'élèvent à **1 289 495,20 €**.

| <b>Les dépenses d'investissement</b>           | <b>CA 2009</b>      |
|------------------------------------------------|---------------------|
| Etudes et Recherches                           | 10 409,99           |
| Subventions remboursées Logts sociaux          | 5 481,76            |
| Licences                                       | 0,00                |
| Achats de terrains et de bâtiments             | 3 025,09            |
| Achats biens meubles divers                    | 78 107,43           |
| Plantations agencement de terrains             | 74 211,37           |
| Gros travaux de Bâtiments                      | 400 404,74          |
| Réseaux Divers                                 | 540 554,18          |
| Capital de la dette                            | 176 305,55          |
| <b>Total dépenses d'équipement Brut</b>        | <b>1 112 194,56</b> |
| Remboursement de cautions                      | 995,09              |
| <b>Total dépenses réelles d'investissement</b> | <b>1 289 495,20</b> |
| Différence /réalisations d'immobilisations     | 146,31              |
| REMB TLE Logements sociaux                     | 5 048,00            |
| Remboursement subvention logements sociaux     | 8 741,80            |
| Récupération T.V.A E.R                         | 992,91              |
| Déficit d'investissement reporté               | 0,00                |
| <b>Total</b>                                   | <b>1 304 424,22</b> |

**DONT :****540 554 € de travaux sur les réseaux :**

- Il s'agit principalement des travaux d'aménagement de la rue du Magnin (241 980€) du programme de voirie (150 798€), du mur de soutènement du Sceyx (40 029€) du renforcement du réseau d'électrification rurale de la rue des Tilleuls et la mutation du poste de la Grande Forêt (72 911€).

**400 405€ Pour les bâtiments communaux :**

Il s'agit principalement :

- Du solde des dernières situations de travaux de construction du gymnase intercommunal ainsi que de la pose des films anti-uv.
- Du démarrage du chantier du futur local FCG, avec la démolition de l'ancien bâtiment et paiement des acomptes des missions architecturales et missions annexes.
- De nombreux travaux d'amélioration des bâtiments communaux, chenaux et installation d'alarmes incendie aux écoles, remplacement pour mise aux normes électriques de l'armoire du foyer municipal, le remplacement de volets roulants.
- De la pose d'une coursive entre la garderie et le restaurant scolaire.
- Des travaux d'aménagement des abords du restaurant scolaire,

**72 211 € de travaux d'agencements de terrains et de plantations :**

- Forage et installation d'une pompe d'arrosage pour les terrains de foot,
- Nettoyage du terrain situé sous le parking sous l'église,
- Construction d'un terrain de boules aux abords des terrains multisports du complexe sportif.
- Aire de jeux dans le parc de la mairie.

**La commune a procédé au renouvellement ainsi qu'au remplacement du matériel divers à hauteur de 81 132 €:**

- Remplacement du parc copieurs (Mairie, école maternelle, école primaire)

- Achat de 3 postes informatiques complémentaires à l'école primaire et d'un poste à l'école maternelle,
- Remplacement du véhicule utilitaire des services techniques, achat de racleurs pour le déneigement, d'un taille haie et d'une débroussailleuse.
- Achat de mobilier et matériels pédagogiques pour les écoles,
- Mise en place d'une signalétique au gymnase intercommunal, et achat complémentaire de boîtes à clés, ainsi que d'un aspirateur.
- Achat et pose d'une sculpture métal au giratoire de la Mayoussièrre,
- Complément des illuminations de Noël,
- Remplacement de la cuisinière et du four au Foyer Municipal.
- 

#### Les recettes d'investissement 2009 :

| Articles | Recettes                                                         | C.A 2009            |
|----------|------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 1323     | Subventions                                                      | 379 174,96          |
| 10222    | F.C.T.V.A                                                        | 214 308,00          |
| 10223    | T.L.E                                                            | 37 898,00           |
| 1068     | Excédent Fonctionnement capitalisé                               | 556 353,94          |
| 1641     | Emprunts                                                         | 0,00                |
| 165      | Encaissement de cautions                                         | 1 080,50            |
| 21534    | Réseaux d'électrification Récup T.V.A                            | 992,91              |
| 2313     | pénalités de retard appliqué aux artisans                        | 1 172,36            |
| 27       | Cessions de créances Récup T.V.A E.R                             | 992,91              |
|          | <b><i>Sous total recettes Réelles d'investissement</i></b>       | <b>1 191 973,58</b> |
| 281      | Amortissements                                                   | 97 424,30           |
| 20418    |                                                                  | 8 741,80            |
| 19...    | Sorties d'immobilisations                                        | 1 146,31            |
| 266      | Participations                                                   | 0,00                |
|          | <b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>         | <b>1 299 285,99</b> |
| OO1      | Excédent d'investissement 2008 reporté                           | 105 831,36          |
|          | <b>Total des recettes avec excédent d'investissement reporté</b> | <b>1 405 117,35</b> |

Elles peuvent être classées de la manière suivante :

- **214 308 € Pour le F.C.T.V.A :**  
Il s'agit du remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés deux ans plus tôt et éligibles au FCTVA.
- **379 174 € de subventions :**  
Certains programmes ont bénéficié de subventions du Conseil Général, de l'Etat et de la CAPV.
- **37 898 € de T.L.E :**  
IL s'agit de la Taxe Locale d'Equipement pour permis de construire ou bien réhabilitations de maisons.
- **1 984 € de récupération de T.V.A pour les travaux d'électrification rurale :**
- **262 006 € d'autofinancement.**

Constat des résultats de gestion 2009 :

Pour la section de Fonctionnement :

490 596,73 € de résultats 2009 pour la section de fonctionnement  
 0,00 € de résultat antérieur (100 % du résultat 08 affecté en investissement)  
 soit un résultat excédentaire final de **Fonctionnement** de  
**490 596,73 €**

- 5 138,23 € de résultats 2009 pour la section d'investissement  
 + 105 831,26 € de résultat antérieur  
 soit un résultat excédentaire final d'**investissement** de  
**+ 100 693,03 €**

Le compte administratif de la gestion 2009 est en accord avec le compte de gestion 2009 rédigé par la Perception de Voiron.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et après que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2009 du budget principal par 16 voix pour, et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

25/2010

### Approbation du compte de gestion du Trésorier Principal du Budget Principal

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, précise que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal de Voiron, et propose d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 17 voix pour, le compte de gestion 2009 du Trésorier Principal.

26/2010

### Affectation du résultat de Fonctionnement 2009

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, explique que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2009 du budget principal doit faire l'objet d'une affectation.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009, et constatant que le Compte Administratif présente :

|          |                                        |              |
|----------|----------------------------------------|--------------|
| <b>X</b> | Un excédent de fonctionnement de ..... | 490 596,73 € |
|          | Un déficit de fonctionnement de.....   |              |

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **Pour mémoire exercice 2008**

|                                                                |              |
|----------------------------------------------------------------|--------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....     | - €          |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur). ..... | - €          |
| Virement à la section d'investissement.....                    | 556 353,94 € |
| Résultat de l'exercice :                                       |              |
| Excédent.....                                                  | 556 353,94 € |
| Déficit.....                                                   |              |

#### **A )Excédent au 31.12.2009**

##### **Affectation obligatoire**

|                                                                            |              |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....                |              |
| * Déficit résiduel à reporter.....                                         |              |
| * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)... | 490 596,73 € |

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (Compte 1068).....

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002)....

Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..

**B) Déficit au 31.12. 2009**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....

0,00 €

Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....

Déficit résiduel à reporter - budget primitif de .....

Excédent disponible (voir A -solde disponible).....

**C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté**

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal donne son accord par 17 voix pour.

27/2010

**Subventions inscrites au budget primitif 2010**

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que les subventions aux associations privées, inscrites au budget primitif, doivent faire l'objet d'une délibération.

Il rappelle que par délibération numéro 81 /2009, le Conseil municipal a décidé d'allouer une avance de 12 000 € à l'association « crèche halte garderie les zébulons».

Il expose à l'assemblée le tableau des subventions qui a été étudié lors des réunions de travail du conseil municipal.

Il propose au vote les subventions suivantes :

|                                                     |           |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| A.C.C.A St Hubert                                   | 570,00    |
| Amicale boules                                      | 1 350,00  |
| Anciens combattants                                 | 100,00    |
| Basket "les Dauphins"                               | 1 450,00  |
| La Croix blanche                                    | 60,00     |
| Chorale la "Stéphanelle"                            | 650,00    |
| Chorale Amis Voix                                   | 70,00     |
| Club du chien défense                               | 200,00    |
| Club des gentianes                                  | 660,00    |
| Crossey Animations                                  | 800,00    |
| Crèche les zébulons                                 | 63 000,00 |
| Crèche l'envol                                      | 5 825,00  |
| Dynamique Gym                                       | 500,00    |
| Foot                                                | 3 100,00  |
| Futsal Club                                         | 250,00    |
| Jog and Stretch                                     | 160,00    |
| Karaté                                              | 700,00    |
| M.P.T                                               | 10 000,00 |
| Animation Expression Jeunes                         | 62 000,00 |
| Ski club                                            | 1 250,00  |
| Crossey Savate Club                                 | 170,00    |
| Tennis de Table                                     | 900,00    |
| Prévention routière                                 | 50,00     |
| FRAPNA                                              | 120,00    |
| AFIPAEIM (Olympiades)                               | 80,00     |
| Ass Personnel Communauté Commune du Pays Voironnais | 400,00    |

|                                                |                   |
|------------------------------------------------|-------------------|
| Croix Rouge                                    | 60,00             |
| Union Cycliste Voironnaise                     | 230,00            |
| Association sportive lycée E Herriot de Voiron | 75,00             |
| Fondation de France « Solidarité Haïti »       | 2000,00           |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS</b>                       | <b>156 780,00</b> |

Aussi après discussion et délibération,

Madame Cassagne, Monsieur Perrin, élus membres de bureau d'associations ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal par 16 voix pour, décide d'allouer les subventions énumérées ci-dessus et s'engage à inscrire la somme de 156 780 € à l'article 6574 du budget primitif 2010 du « budget principal ».

28/2010

#### Subventions du budget principal 2010 au budget du CCAS 2010

Monsieur Roger Trouilloud, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, ne peut s'équilibrer qu'avec une subvention du budget principal.

Il rappelle que le Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, fait l'objet d'un vote du Conseil d'Administration qu'il préside. Le projet de budget Primitif CCAS 2010 sera présenté au Conseil d'administration le 23 mars 2010.

Il expose à l'assemblée que le projet de Budget Primitif du CCAS 2010 fait état d'une subvention du budget principal de 9 450€.

Cette subvention permet de financer le repas ainsi que les colis des aînés de la commune, ainsi que des secours en argent ponctuels.

Il propose au vote de l'assemblée la subvention de 9 450€

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 18 voix pour, décide d'allouer une subvention de 9 450 € au Budget Primitif 2010 du CCAS. et s'engage à inscrire cette somme de 9450€ à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement au CCAS » du budget primitif 2010 du « budget principal ».

29/2010

#### Subvention Association Fondation de France « Solidarité Haïti »

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, expose que suite aux différentes réunions de travail sur le projet de budget primitif 2010, la question d'une aide financière pour Haïti a été abordée.

La commune de Saint Etienne de Crossey, souhaite allouer une subvention pour aider aux financements de travaux d'eau potable dans ce pays fortement touché par le tremblement de terre de janvier dernier.

Après renseignements pris auprès de l'association « Fondation de France », cette dernière axe une partie des aides financières qu'elle reçoit dans les travaux d'eau potable.

Il propose au vote de l'assemblée d'allouer une subvention de 2 000 € à cette association pour l'aider à financer des travaux d'eau potable à Haïti.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association « Fondation de France ». et Inscrit cette somme à l'article 6574 du budget primitif 2010.

30/2010

#### Vote des taux communaux Délibération annexée au Budget Primitif 2010

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, explique que lors des réunions de travail du conseil sur le projet de budget primitif 2010, plusieurs simulations d'augmentation du taux de la taxe d'habitation ont été présentées afin de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre budgétaire.

Il précise que la variation du taux de la Taxe d'habitation n'est pas liée aux autres taux et que le taux plafond communal 2010 à ne pas dépasser pour cette taxe est de 36,87%.



Il propose qu'il n'y ait pas de variation proportionnelle des taux communaux, mais une augmentation du taux de la taxe d'habitation.

Il propose que les communaux pour 2010 soient les suivants :

- Taxe d'habitation 9,70 %
- Taxe du Foncier Bâti 20,94 %
- Taxe du Foncier Non Bâti 45,86 %

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal donne son accord par 16 voix pour,

31/2010

|                                |
|--------------------------------|
| <b>Le Budget Primitif 2010</b> |
|--------------------------------|

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances et aux associations sportives rappelle les dates événementielles, de la préparation budgétaire :

Le 12 Janvier, présentation du Débat d'Orientation Budgétaire,

Les 16 février, 1<sup>er</sup>, 15 et 22 mars, réunions de travail du conseil sur le projet de Budget Primitif 2010, avec transmissions régulières des différents documents explicatifs du projet de budget primitif 2010, à l'ensemble des élus,

Ce soir, présentation synthétique pour vote du budget primitif 2010.

Le budget primitif 2010 atteint la somme de 5,477 millions d'euros.

Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un budget prévisionnel,

Qu'il est composé de deux sections, (fonctionnement et investissement)

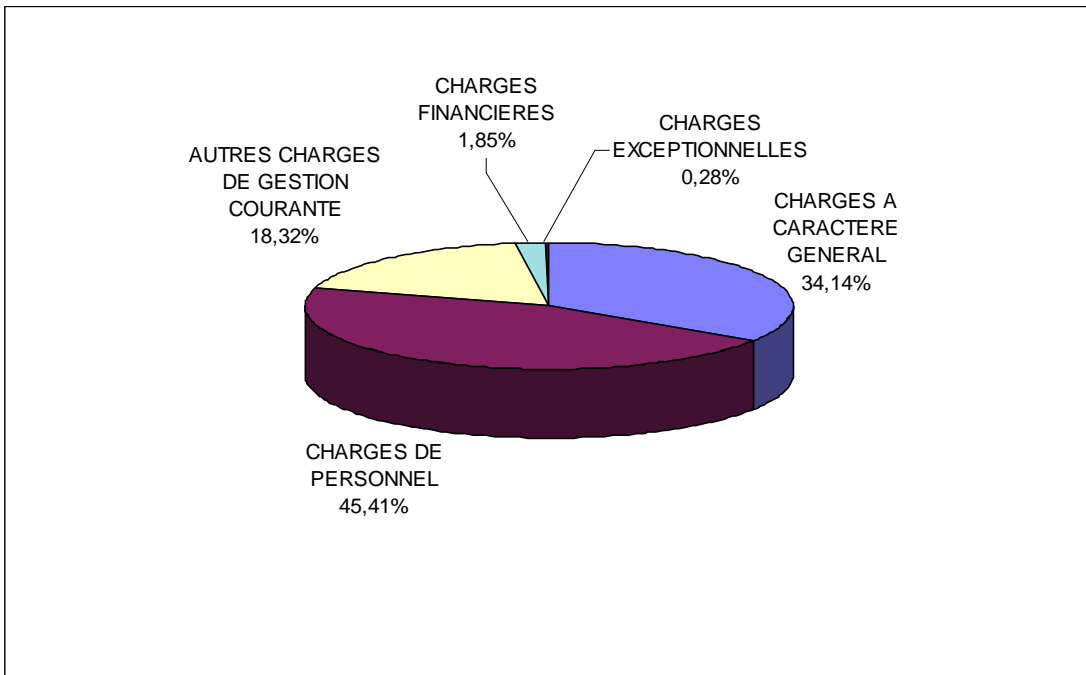
Qu'il reprend les résultats constatés au compte administratif 2009.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est à dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

**Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 072 436€ dont 1 700 715 € de dépenses réelles de fonctionnement.**

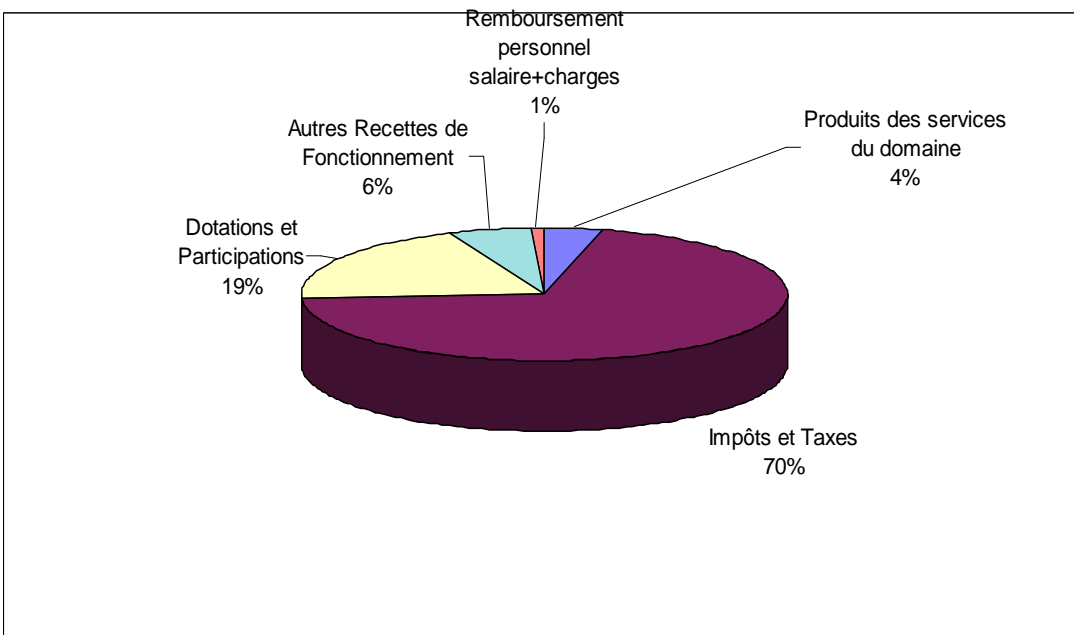
Dont voici les grands postes :

| BP 2009      | Articles | Dépenses de Fonctionnement                      | BP 2010             | Variation %  |
|--------------|----------|-------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| 629 219,10   | O11      | CHARGES A CARACTERE GENERAL                     | 580 649,00          | -7,72%       |
| 689 580,00   | O12      | CHARGES DE PERSONNEL                            | 772 250,00          | 11,99%       |
| 306 401,00   | 65       | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE              | 311 607,00          | 1,70%        |
| 18 475,00    | 66       | CHARGES FINANCIERES                             | 31 502,00           | 70,51%       |
| 14 595,11    | 67       | CHARGES EXCEPTIONNELLES                         | 4 707,00            | -67,75%      |
| 1 658 270,21 |          | <b>Total dépenses réelles de Fonctionnement</b> | <b>1 700 715,00</b> | <b>2,56%</b> |
| 97 450,00    | 68       | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS                    | 110 535,00          | 13,43%       |
| 23 109,20    | O22      | DEPENSES IMPREVUES                              | 20 000,00           | -13,45%      |
| 262 006,20   | O23      | Virement à la section d'investissement          | 241 186,00          | -7,95%       |
| 2 040 835,61 |          | <b>Total global des dépenses de Fonct.</b>      | <b>2 072 436,00</b> | <b>1,55%</b> |



En face de ces dépenses figurent les **recettes de fonctionnement** suivantes :

| BP 2009             |           | Les recettes réelles de Fonctionnement  | BP 2010             | Variations % |
|---------------------|-----------|-----------------------------------------|---------------------|--------------|
| 72 506,00           | 70        | Produits des services du domaine        | 80 622,00           | 11,19%       |
| 1 430 485,00        | 73        | Impôts et Taxes                         | 1 454 812,00        | 1,70%        |
| 403 999,80          | 74        | Dotations et Participations             | 403 677,00          | -0,08%       |
| 116 861,00          | 75        | Autres Recettes de Fonctionnement       | 118 325,00          | 1,25%        |
| 6 362,50            | 76        | Produits Financiers                     | 0,00                | -100,00%     |
| 9 475,00            | 6419+6459 | Remboursement personnel salaire+charges | 15 000,00           | 58,31%       |
| 1 146,31            | 77        | Produits exceptionnels                  | 0,00                | -100,00%     |
| <b>2 040 835,61</b> |           | <b>Total recettes réelles de Fonct.</b> | <b>2 072 436,00</b> | <b>1,55%</b> |
| 0,00                | OO2       | Excédent fonct. Reporté                 | 0,00                |              |
|                     | 79        | Transfert de charges                    |                     |              |
| <b>2 040 835,61</b> |           | <b>TOTAUX</b>                           | <b>2 072 436,00</b> | <b>1,55%</b> |

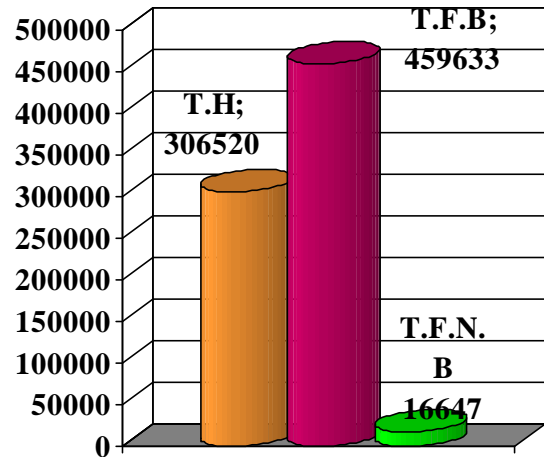


Le budget étant proposé en équilibre, les dépenses et les recettes de fonctionnement sont égales.

Il convient de noter que pour la première fois depuis plus de vingt ans, le projet de BP 2010, fait l'objet d'une augmentation du taux de la Taxe d'Habitation, ainsi le produit fiscal attendu progresserait de 7,30% par rapport à 2009. Cette progression tient compte de la variation des bases, ainsi que de l'augmentation du taux de la T.H.

Le conseil municipal propose de passer ce taux à 9,70 % afin de pouvoir dégager un autofinancement suffisant à la réalisation des investissements inscrits pour 2010, et futurs.

| 3 taxes ménages       | Taux moyens % départementaux | Taux % Communaux | Taux moyens % Nationaux |
|-----------------------|------------------------------|------------------|-------------------------|
| Taxe d'habitation     | 13,20                        | 9,70             | 14,97                   |
| Taxe Foncier Bâti     | 26,22                        | 20,94            | 19,32                   |
| Taxe Foncier Non Bâti | 56,29                        | 45,86            | 45,50                   |



La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 3 405 026 €.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la commune.

| Les dépenses d'investissement                     | BP 2010             |
|---------------------------------------------------|---------------------|
| Etudes et Recherches                              | 45 879,00           |
| Etudes urbanistiques                              | 94 436,00           |
| Licences                                          | 28 821,00           |
| Achats de terrains et de bâtiments                | 605 560,00          |
| Achats biens meubles divers                       | 102 141,00          |
| Plantations agencement de terrains                | 81 958,00           |
| Gros travaux de Bâtiments                         | 1 056 828,00        |
| Réseaux Divers                                    | 1 146 708,00        |
| Remb TLE + subventions Pluralis Logts sociaux     | 4 700,00            |
| Capital de la dette                               | 162 195,00          |
| Total dépenses d'équipement Brut                  | 3 329 226,00        |
| Remboursement de cautions                         | 500,00              |
| Dépenses imprévues                                | 75 300,00           |
| <b>Total dépenses réelles d'investissement</b>    | <b>3 405 026,00</b> |
| <b>Soit un total de dépenses d'investissement</b> | <b>3 405 026,00</b> |

#### Etudes et Recherches : 45 879 €

Il s'agit principalement du solde de l'étude d'aménagement du centre Bourg, ainsi que des études pour la mise en accessibilité des ERP communaux ainsi des voiries et espaces publics.

#### Etudes Urbanistiques : 94 436 €

Il s'agit du PLU ainsi que de la cartographie des risques naturels et de la mission RTM pour cette cartographie.

#### Plantations, agencement et aménagements de terrains : 400 €.

Il s'agit de plantations d'arbres ou d'arbustes durables dans le temps.

#### Acquisitions : 736 522 €.

Une enveloppe est inscrite au budget pour des acquisitions foncières de bâtiments situées dans le centre bourg.

Comme chaque année un volume est budgétisé afin de remplacer ou de compléter les équipements informatiques, mobiliers ou autre des différents services communaux, administratifs, scolaires, bibliothèque, cantine et garderie, services techniques, associations .....

### **Constructions, Gros travaux de bâtiments : 1 056 828 €**

L'intégralité du programme de construction du bâtiment Foot Camping Gardien est budgétisé sur cet exercice. Ce bâtiment sera édifié sur l'emplacement actuel du local foot/camping coût estimatif des travaux 705 955 € honoraires architectes et missions annexes inclus.

Une enveloppe de 96 605 est inscrite pour les édifices culturels. Il s'agit de la réfection des vitraux de l'église du bourg ainsi que de la remise aux normes des cloches de l'église du Bourg.

Des travaux d'aménagement des surfaces commerciales du bâtiment "terrasses de Crossey" pour 93 345 € donc 17900 € de solde d'acquisitions.

De travaux d'amélioration du foyer municipal pour recevoir les spectacles culturels, du remplacement des menuiseries extérieures de la Varlope, d'une enveloppe pour les démolitions du centre bourg.

### **Les réseaux : 1 146 708 €.**

Voirie :

Chaque année une enveloppe importante est réservée à l'amélioration de la Voirie Communale, ainsi qu'aux aménagements de sécurité. Aussi une enveloppe est prévue pour la scarification de routes communales et leur revêtement.

Dans la continuité des travaux d'aménagement de la Rue du Magnin, ceux de la rue du Tram se réaliseront dès le mois d'avril 2010, les enfouissements des réseaux secs pour cette rue ayant débuté quant à eux début 2010. C'est donc une enveloppe de plus de 709 993€ qui sont inscrits au BP 2010 pour cette opération.

les réseaux cablés :

Comme vu précédemment il s'agit principalement de l'enfouissement des réseaux secs de la rue du tram, mais aussi d'une enveloppe de 75 000 pour la défense incendie.

### **Le capital de la dette : 162 195 €**

Remboursement de cautions : 500 €

Enveloppe en cas de besoin.

### **Des dépenses imprévues pour 75 300 €.**

Il s'agit d'une enveloppe qui permet en cours d'année de financer des dépenses qui n'auraient pas été prévues au Budget. Il conviendra au conseil municipal de modifier le Budget par le biais de délibérations modificatives de crédits, qui doivent respecter l'équilibre budgétaire entre les deux sections (Recettes = Dépenses).

Face à ces dépenses d'équipement brut, la commune bénéficie des **ressources d'investissement** suivantes :

| Articles | Libellés des recettes d'investissement              | BP 2010             |
|----------|-----------------------------------------------------|---------------------|
| 1323     | Subventions                                         | 252 918,00          |
| 10222    | F.C.T.V.A                                           | 450 000,00          |
| 10223    | T.L.E                                               | 75 000,00           |
| 16412    | Emprunts                                            | 1 684 097,24        |
| 1068     | Excédent Fonctionnement capitalisé                  | 490 596,73          |
|          | <b>Sous total recettes Réelles d'investissement</b> | <b>2 952 611,97</b> |
| 192      | Différence sur réalisation d'immobilisation         | 0,00                |
| 281      | Amortissements                                      | 110 535,00          |
| O21      | Virement de la section de Fonctionnement            | 241 186,00          |
| OO1      | Excédent d'investissement reporté                   | <b>100 693,03</b>   |
|          | <b>Total des recettes totales d'investissement</b>  | <b>3 405 026,00</b> |

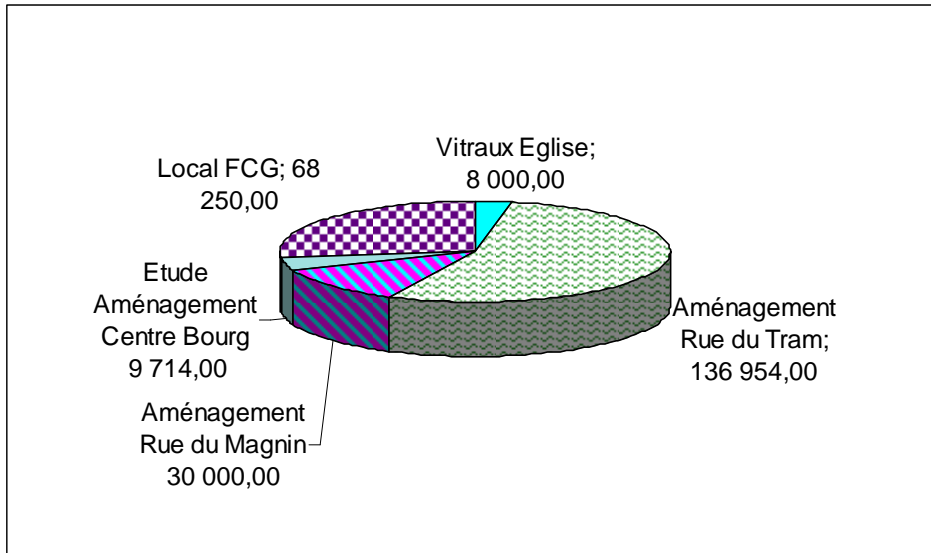
### **Les Subventions : 252 918 €**

Il s'agit des subventions allouées à la commune par le Conseil Général, l'Etat (DGE), ainsi que la Communauté de Communes du Pays Voironnais, pour des travaux d'investissement.

Les subventions sont calculées sur le montant hors taxes des travaux éligibles et inscrits en dépenses d'investissement.

Le taux de subvention varie de 20 à 30 % selon le type d'investissement éligible.

Dont voici leur répartition par poste :



### Les Dotations : 525 000 €

Elles sont au nombre de deux :

La Taxe Locale d'Équipement (75 000 €) et le Fond de compensation pour la T.V.A (450 000€). L'État reverse à la commune une partie de la T.V.A (15,482%) payée par cette dernière sur les travaux éligibles réalisés 2 ans plus tôt. Le FCTVA est relativement important cette année en raison de la récupération de la TVA pour les travaux du gymnase payés sur 2008.

Ces recettes réelles d'investissement ne suffiraient pas à alimenter les ressources de cette section. C'est pourquoi une partie des Recettes de la section de Fonctionnement finance les investissements.

C'est l'autofinancement. Il s'agit de l'épargne nette constatée lors de la gestion n-1, l'intégralité est affectée à la section d'investissement. (Compte de recette 1068) soit 490 596,73 € ce qui représente 100 % du résultat de fonctionnement constaté lors du C.A 2009.

### L'emprunt : 1 684 098 €

En face de ces dépenses sont inscrites les recettes d'investissement, hors ces dernières ne permettent pas d'équilibrer le budget. Le budget primitif fait apparaître un besoin de financement de près de 1 684 098 €.

Cette somme d'emprunt "d'équilibre" inscrite au BP 2010 ne fera l'objet de négociations qu'en cas de besoin. La gestion mensuelle de la trésorerie permettra de ne contracter le volume d'emprunt nécessaire suivant l'avancement des programmes.

Après discussion et délibération le projet de budget primitif présenté à l'assemblée est adopté par 18 voix pour.

32/2010

#### Convention établissant les modalités de subventions pour l'association « A.E.J »

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, rappelle que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association AEJ dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Mairie de St Etienne de Crossey, 134, rue de la mairie.

Il expose le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 62 000€ à l'association « A.E.J » pour l'année 2010 et propose au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

33/2010

#### Convention établissant les modalités de subventions pour l'association crèche halte garderie « LES ZEBULONS »

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, rappelle, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association Crèche Halte Garderie « Les Zébulons », dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Chemin des écoliers.

Il expose le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 63 000€ à l'association « Crèche Halte Garderie les Zébulons » pour l'année 2010.

Il propose au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

34/2009

### Fixation des cadences d'amortissement pour le Budget Principal

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, explique que conformément à l'article 1<sup>er</sup> du Décret N° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2 du code Général des Collectivités Territoriales, les communes sont tenues d'amortir les immobilisations.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Ce procédé fait apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Il rappelle que l'assemblée délibérante par délibération prise le 29 mars 2000 a fixé les durées d'amortissements suivantes :

|         |       |                                                                   |        |
|---------|-------|-------------------------------------------------------------------|--------|
| Article | 205   | Concessions, brevets, licences                                    | 5 ans  |
| Article | 2121  | Plantations d'arbres et arbustes                                  | 20 ans |
| Article | 2128  | Agencements et aménagements de terrains                           | 10 ans |
| Article | 2135  | Installations générales, agencements et aménagements de bâtiments | 15 ans |
| Article | 2156  | Matériel et outillage d'incendie                                  | 5 ans  |
| Article | 21571 | Matériel roulant de voirie (Véhicules poids lourds)               | 10 ans |
| Article | 21578 | Autre matériel de Voirie                                          | 8 ans  |
| Article | 2158  | Autres installations, matériels et outillage techniques           | 8 ans  |
| Article | 2182  | Matériel de transport (Véhicules légers)                          | 8 ans  |
| Article | 2183  | Matériel de bureau et informatique                                | 3 ans  |
| Article | 2184  | Mobilier                                                          | 10 ans |
| Article | 2188  | Autres immobilisations corporelles                                | 6 ans  |

Ainsi que le seuil en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur un an a été fixé à 457€.

Il propose de fixer les durées d'amortissements des biens figurant à l'article 202 comme suit :

|                                                                                  |        |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>ARTICLE 202</b>                                                               |        |
| Frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanismes | 10 ans |

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal donne son accord par 18 voix pour.

35/2010

### Création d'une opération d'investissement N° 42 « P lan Local Urbanisme (P.L.U). »

Monsieur Roger Trouilloud, explique qu'il est nécessaire de procéder pour cette opération, à l'ouverture d'une opération d'investissement.

Il propose la création de l'opération numéro 42 « Plan Local Urbain ».

Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération étant inscrits au Budget Primitif 2010 du Budget Principal, article 202.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal donne son accord par 18 voix pour.

36/2010

### Création d'une opération d'investissement N° 43 « G iratoire du Picard »

Monsieur Roger Trouilloud, explique qu'il est nécessaire de procéder pour cette opération, à l'ouverture d'une opération d'investissement.

Il propose la création de l'opération numéro 43 « Giratoire du Picard ».

Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération étant inscrits au Budget Primitif 2010 du Budget Principal, article 202.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal donne son accord par 18 voix pour.

37/2010

**Reconstruction d'un local annexe de l'ensemble sportif  
Choix des entreprises**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°10/2010

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 8 février 2010. Cette commission avait pour objet l'analyse des offres pour les travaux de reconstruction d'un local annexe de l'ensemble sportif ainsi que le choix des entreprises attributaires. Après analyse des offres, les membres de la commission proposent de retenir les entreprises suivantes :

|                                                                                               |                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Lot n°1 - Gros œuvre : <b>FACCHIN</b>                                                         | 108 905,82 € H.T       |
| Lot n°2 - Charpente bois/Couverture bac acier/Ossature bois: <b>BIONI</b>                     | 42 631,20 € H.T        |
| Lot n°3 - Etanchéité : <b>LP'ETANCHE</b>                                                      | 21 987,40 € H.T        |
| Lot n°4 - Serrurerie / Menuiseries ext alu : <b>SARL Serrurerie du Lac</b>                    | 26 307,00 € H.T        |
| Lot n°5 - Menuiseries Intérieures et extérieures bois : <b>A2M</b>                            | 34 990,30 € H.T        |
| Lot n°6 - Cloisons /doublage/faux plafonds : <b>EHP</b>                                       | 23 357,90 € H.T        |
| Lot n°7 - Carrelage / faïences / revêtement de sol : <b>Tradi Carrelage</b>                   | 23 406,40 € H.T        |
| Lot n°8 - Peinture, revêtements muraux : <b>DOS SANTOS</b>                                    | 19 532,00 € H.T        |
| Lot n°9 - Electricité courant fort et faible : <b>A.E.V</b>                                   | 39 007,31 € H.T        |
| Lot n°10 - Plomberie/sanitaire/ventilation/panneau x solaires : <b>GLENAT offre de base :</b> | <b>81 607,84 € H.T</b> |
| <b>variantes en moins value:</b>                                                              | <b>6 188,00 € H.T</b>  |
| Lot n°11 - Plate-forme élévatrice : <b>ATSET Ascenseurs</b>                                   | 15 692,16 € H.T        |
| Lot n°12 - Aménagement extérieur, VRD : <b>PELLEGRIN</b>                                      | 20 676,80 € H.T        |

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ces marchés.

38/2010

**Travaux d'aménagement de locaux commerciaux  
Lot n°8 PEINTURE  
AVENANT N°1**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Code des marchés publics et notamment les articles 26 et 28 relatifs aux procédures adaptées,  
Vu l'état d'avancement des travaux d'aménagement des locaux commerciaux,  
Vu que certaines prestations n'ont pas été prévues dans le dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire expose la nécessité de prévoir de la peinture sur béton. Le montant initial du marché pour ce lot est de 2 580 € H.T soit 3 085,68 € TTC.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 86,90 € H.T soit 103,93 € TTC. Ce qui représente un surcoût de 3,37 %. Ce qui porte le montant du marché pour le lot n°8 à 3 189,61 € TTC.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 103,93 € TTC pour le lot n°8 peinture et dit que l'opération sera imputée sur la ligne budgétaire 2314 du budget 2010.

39/2010

**Acquisition parcelle  
Lieu-Dit La Croix – Section D N°427**

**Projet de sécurisation rue du Tram**

Monsieur le Maire, rapporteur, expose que dans le cadre de la sécurisation de la rue du tram, la commune a besoin d'acquérir une partie de la parcelle appartenant à Madame ROSSET.

La propriétaire accepte de vendre la partie nécessaire à la réalisation de ce projet au prix de 10 euros le m<sup>2</sup>.

La surface à acquérir est d'environ 310 m<sup>2</sup> en attendant le piquetage, et sera définie par le document d'arpentage établi par le géomètre.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à poursuivre auprès de Me LEGRAND, Notaire à Voiron, toutes les démarches en vue de l'acquisition de cette partie de parcelle de terrain et à signer les documents nécessaires et dit que l'opération sera imputée sur la ligne budgétaire 2315 du budget 2010.

**COMMISSIONS**

Finances

Prochaine commission finances le 20 avril 2010

Urbanisme

La commission urbanisme a rencontré M. Noblet de l'association « le Pic Vert » concernant l'étude faune flore sur la commune, étude qui sera intégrée au PLU. Celle ci durera un an et se fera en 4 étapes (suivant les 4 saisons) de reconnaissance sur le terrain. Un rendu sera programmé en mars 2011. une convention sera signée entre la commune et l'association qui règlera les modalités techniques et financières.

Une rencontre a eu lieu avec un urbaniste de la Direction Départementale du territoire pour une aide technique à l'élaboration du cahier des charges pour l'étude de l'accessibilité voirie et établissements publics. Cette étude sera intégrée au PLU. Un comité de pilotage doit être créé avec des personnes associées.

Vie du village :

Des avants projets d'aménagement intérieur pour l'extension de la bibliothèque municipale seront demandés à des architectes d'intérieurs pour finaliser le dossier adresser au SDISS.

Le forum des associations aura lieu dans la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre avec la participation des associations des communes de St Aupre et St Nicolas.

Monsieur le Maire rappelle la prochaine manifestation culturelle du 30 avril avec la venue du cirque Fanelli avec en 1<sup>ère</sup> partie l'activité cirque de la M.P.T.

Deux spectacles de la saison culturelle 2009/2010 ont une recette supérieure à la totalité de la programmation 2008/2009.

Clôture de la séance à 20 H 45.

Réunion de travail du Conseil Municipal le 26 avril.

Prochain conseil municipal le 03 mai 2010.